



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION ANIMAFAC

SAMEDI 11 JUIN 2022

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Paris

L'Assemblée Générale s'est tenue le samedi 11 juin 2022 septembre à l'EIVP, en présence de 36 associations étudiantes pour un total de 67 associations votantes.

Le président, Christophe Gaydier, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à la centaine de représentant·e·s d'associations présent·e·s et présente ensuite l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire :

- a présentation du rapport moral 2021,
- la présentation et le vote du rapport d'activité 2020
- la présentation et le vote du rapport financier 2020
- Présentation et vote des statuts présentés par le Conseil d'Administration
- Présentation des associations candidates au Conseil d'Administration et vote (annonce des résultats à 18h00).

I. Présentation du rapport moral 2021

Le rapport moral est présenté par le président, Christophe Gaydier. Il revient notamment sur la complexité de l'année 2021, tant pour les associations que pour leurs membres, étudiant·e·s confronté·e·s à une troisième vague de cette pandémie. Celle-ci a eu des impacts notoires sur la vie du réseau et des associations qui le composent, mais nous a conduit à réaffirmer notre rôle : permettre aux initiatives étudiantes d'exister, de se développer et de perdurer. Les échéances électorales qui arrivaient nous ont permis de construire un projet d'enquête et de jury citoyen visant, à la mise en œuvre de propositions originales et ambitieuses destinées à améliorer la vie étudiante portées en 2022 auprès des candidat·e·s à la présidentielle et à la députation. Il rappelle aussi fin 2021, la sortie du Contrat d'Engagement Républicain, qui fait peser des risques sur la liberté associative, accorde un fort pouvoir discrétionnaire aux autorités administratives tout en mettant en place une obligation de surveillance générale de la part de l'association ou fondation conditionne désormais l'accord d'une subvention ou d'un agrément. Il rappelle enfin qu'en 2022, les défis ont été, sont et seront nombreux, à commencer par un plaidoyer politique pour faire entendre la voix des jeunes engagé·e·s, et un ensemble de chantiers pour s'adapter aux enjeux sociétaux et mieux outiller les associations du réseau, notamment à travers la refonte complète de nos outils numériques.

II. Présentation du rapport d'activité 2021

Loris Birkemeyer, Evan Cholvy, vices-présidents et Christophe Gaydier présentent le rapport d'activité 2021, sous forme de quizz et sur les sujets principaux suivants :

- Les outils
 - o Emancipasso
- L'animation de réseau
 - o La Machine à projets
- Les projets thématiques :
 - o Le Service Civique
 - o **Engagement et compétences**
 - o **Pro'pulse**
 - o **L'Arsenal**
 - o La Rentrée d'Après
 - o Les mandats et la vie démocratique de l'association
 - o VPN
 - o Les Accents
 - o Animasana
 - o RISE
 - o Lutte contre les discriminations
 - o Médiathématiques

Le rapport d'activité est soumis au vote et est adopté selon les résultats suivants :

Abstention - 1

Contre - 0

Pour – 66

III. Présentation du rapport financier

Sophia Richard, Trésorière et Florian Sapey Triomphe, Directeur présentent le rapport financier. Nous arrivons à un résultat positif de 9 836,97 €

M. Forestier, Commissaire aux Comptes présent en visio-conférence, présente son rapport de commissaire aux comptes.

Le rapport financier est adopté selon les résultats suivants :

Abstention - 1

Contre - 0

Pour – 66

Sur proposition du Conseil d'Administration, il est proposé d'affecter ce résultat au report à nouveau. Ce report à nouveau de 102 551,30 € avant affectation, s'élèverait ainsi à 112 388, 27€ après affectation

Le report à nouveau est adopté selon les résultats suivants :

Abs - 3

Contre - 0

Pour – 64

IV. Présentation et vote de statuts proposés par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration a travaillé depuis le début de l'année universitaire sur de nouveaux statuts. Christophe Gaydier se fait le porte-parole du CA sur cette question et présente les propositions d'évolution aux représentant·e·s des associations article par article.

Plusieurs questions sont posées par les membres du CA :

Article 2 :

Q1 : Pourquoi supprimer le terme « animation de campus » de l'objet de l'association ?

R1 : Animafac anime le réseau des associations étudiantes qui elles-mêmes participent à l'animation des campus.

Article 5 :

Q2 : Une association exclue peut-elle faire appel à l'AG ?

R2 : Il est proposé de faire appel directement au tribunal administratif et de ne pas faire appel à l'AG, notamment parce que les motifs d'exclusion sont très graves, par exemple des propos fascistes, qui tombent sous le coup de la loi d'où la nécessité de passer par le tribunal.

Article 7 :

Q3 : Est-ce que rémunérer une seule personne au sein du bureau n'est pas inégalitaire ?

R3 : la charge de travail n'est pas homogène en fonction du poste au bureau. Si l'on souhaite être inclusif (notamment sur la question de la précarité) il faut qu'un dispositif existe pour permettre l'accès au poste de président·es. Animafac est un engagement secondaire voir tertiaire.

Q4 : Pourquoi ne pourrait-on pas prendre la décision d'indemniser un·e membre du bureau à l'unanimité des administrateurs et administratrices présentes ?

R4 : Le soucis est la question de l'absence de dernière minute d'un·e membre du CA

Q5 : Qu'entend-on par activité principale dans le cadre de la rémunération d'un·e membre de bureau ?

R5 : Au départ, le CA envisageait de parler de temps plein, mais s'est rendu compte que ça n'avait pas de sens par rapport à la variabilité du temps de travail de la présidence

Q6 : Pourquoi ne pas indemniser plus, le membre du bureau, afin notamment de passer au-dessus du seuil de pauvreté ?

R6 : C'est un enjeu juridique et légal.

Q7 : Pourquoi pas un ou des membres du Conseil d'administration ?

R7 : Pourra être amené à évoluer, mais à l'heure actuelle c'est la présidence qui prend le plus de temps puis les postes de bureau.

Q8 : Sur un principe d'égalité entre les membres du bureau, ça paraît injuste d'avoir une rémunération possible uniquement pour la présidence

R8 : Ce n'est pas ce qui est indiqué dans la proposition de statuts. Néanmoins, dans le cas particulier d'Animafac, c'est la présidence qui est largement la plus demandeuse en temps de travail. Par exemple, les tâches de la trésorière sont essentiellement gérées par l'équipe salariée.

Le terme d'indemnisation met en évidence qu'on ne parle pas de mérite, il s'agit de donner les conditions matérielles au bon fonctionnement de la présidence notamment pour des questions de précarité.

C'est pour permettre l'engagement de personnes en précarité de façon à avoir des personnes qui sont obligées de travailler à côté de leur mandat, de leurs études. On ne fait qu'ouvrir la possibilité, rien n'est automatique. A savoir, seule le ou la présidente est obligé d'abandonner son engagement initial dans sa première association.

Q9 : Pourquoi ne pas proposer l'ouverture de cette indemnité à l'ensemble des membres du bureau plutôt qu'à un seul membre du bureau ?

R9 : En fonction de l'expérimentation qui pourra être menée, ce statut pourra être amené à évoluer.

Q10 : Pourquoi ne pas moduler l'indemnité en fonction des heures travaillées ?

R10 : Il ne s'agit pas d'une logique de salariat, mais d'indemnisation.

Les nouveaux statuts sont approuvés selon les résultats suivants :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 66

V. **Présentation des associations candidates**

Chaque association candidate au Conseil d'Administration s'avance à la tribune afin de présenter ses motivations.

Au cours de la pause déjeuner, les participant.es sont amené.e.s à voter.

Sur 13 associations candidates, 12 ont été élues pour un mandat de 2 ans

N'a pas été élue :

- La Conférence Olivaint

Ont été élues pour un mandat de 2 ans :

- LISA Montpellier représentée par Quentin BOULANGER
- Le Parlement Européen des Jeunes - France représentée par Lise FORTIN
- Phi-Sciences représentée par Leïla DUCHENE
- Le LYF représentée par Florette GRIMAUULT
- Engagé·e·s et Déterminé·e·s représenté par Marie CHARBON
- la Confédération Nationales des Junior-Entreprises représentée par Yanis GANNOUNI
- le CAELIF représentée par Rayan SAÏBI
- Les Jeunes Européens - France représentée par Quentin JOIGNEAUX
- Together For Earth représentée par Valentin ALEMANY
- HelpYoung86 représentée par Antoine LELIEVRE
- Nightline France représentée par Anne-Sophie Plagnet
- Comme nous Vos Jeux représentée par Adrien MOTTI-DUCLOUX

Restent au Conseil d'Administration pour un mandat d'un an à la suite de leur élection en septembre 2021 :

- Artefac représentée par Antonin COMBET
- Phénomène représentée par Lucile REDON
- La Réf des Campus représentée par Nicolas DIHLET
- ESN France représentée par Rémi VIGNEAU
- L'Epifree Rennes 1 représentée par Salomé BAYARD
- Je Sciences donc je suis représentée par Sophia RICHARD
- Kinoks représentée par Jules DUBERNET
- Etu'récup représentée par Christophe GAYDIER
- le RESES représentée par Anastasia Léauté
- Fédération CheerUp représentée par par Laure ALKAN
- Lieu'topie représentée par Mathieu ADENOT
- Jets d'encre représentée par Ariel GUEZ

Le Collège des Personnalités qualifiées est constitué de :

- Mickaël HUET,
- Etienne BUTZBACH,
- Françoise STURBAUT
- Yannick HERVE
- Christian CHEVALLIER

Ils et elles ont été nommés directement par la Ligue de l'enseignement en septembre 2021.

Fait à Paris, le 11 juin 2022

Le président,
Christophe GAYDIER

